
Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Vigogne, commandant des remontes générales, qui abandonne sa pension, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Vigogne, commandant des remontes générales, qui abandonne sa pension, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 448;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37705_t1_0448_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

bration de cette fête, par l'impression qui a dû naître dans vos âmes en apprenant une nouvelle aussi importante.

Puisse les esclaves du ministre de Georges s'apercevoir enfin qu'ils ne sont pas invincibles et faire promptement justice de ce scélérat digne du sort du dernier de nos tyrans.

R. LAMOUCHE.

Procès-verbal (1).

Ce jour d'hui, sixième jour de nivôse, l'an deux de la République française, une et indivisible,

Les administrateurs et l'agent national du district de Dieppe, réunis à toutes les autorités constituées et à la Société populaire régénérée dite des sans-culottes dudit lieu, en vertu de leur arrêté du matin, se sont assemblés au local de la Société, trois heures après midi.

Le cortège est sorti de la Société marchant sur une seule ligne et deux par deux; le président de la Société portait un oriflamme tricolore.

La marche s'est ouverte et continuée par la Grande-Rue, le cortège a passé par la porte Sully et s'est rendu au Champ de Mars sur la plage.

Tous les bataillons de la garde nationale de Dieppe, ainsi que ceux de Paris et Grandvilliers formaient le bataillon carré. Les autorités constituées et les membres de la Société au centre, précédés de la musique et des tambours.

Le secrétaire de l'Administration a donné lecture à la tête de chaque bataillon, des nouvelles qui lui avaient été transmises par Albitte, sur la prise de Toulon.

La Mouché, agent national, a prononcé un discours plein de feu et de patriotisme sur cette heureuse nouvelle et sur l'éclatant triomphe de nos troupes.

Ceci fait, le cortège a repris sa marche vers la place d'Armes au milieu des cris de : *Vive la République! Vive la Convention! Vivent nos défenseurs de Toulon!*

Arrivés près de l'arbre de la liberté, la même nouvelle a été annoncée avec toute la pompe qu'exigeait un succès aussi important.

Ensuite, le même cortège est descendu au Pollet, à l'arbre de la fraternité, au carrefour du pont Sallé, la même annonce y a été faite; le peuple entourait ses magistrats et toute la Société populaire; il témoignait la joie la plus vive, et des chants d'allégresse et des cris mille fois répétés de *Vive la République!* ont appris jusqu'à quel point nos concitoyens chérissent la liberté.

Le cortège est rentré à la Société, qui a terminé la séance par des chansons civiques, tous les citoyens se sont réunis, une illumination a eu lieu, et cette cérémonie s'est terminée au milieu d'une allégresse inexprimable.

Fait les an et jour susdits et collationné conforme à l'original.

D. GODEBOUT, pour l'absence du citoyen
Président; GISORS, secrétaire.

Le citoyen Philippe Vigogne fait l'abandon d'une pension de 477 livres sur la liste civile.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Philippe Vigogne, commandant des remotes générales, abandonne une pension de 477 livres qu'il avait obtenue sur la liste civile, tant pour un accident que pour les services de ses ancêtres.

Mention honorable.

Les administrateurs du département de l'Yonne instruisent la Convention que leurs administrés sentant la nécessité de convertir leurs cloches en tubes dont le son fait trembler les despotes, ils en ont consenti la descente, pour leur faire subir l'heureuse métamorphose. Ils envoient un procès-verbal qui constate que le citoyen Morbel Langlet, curé de Charbuy, district d'Auxerre, a fait son abdication et rentre dans la classe de tous les citoyens (3).

Suit la lettre des administrateurs du département de l'Yonne (4).

Les administrateurs du département de l'Yonne, à la Convention nationale.

« Auxerre, le 29 brumaire (*sic*) de l'an II de la République.

« Citoyens représentants,

« Le fanatisme et la superstition vous portent (*sic*) journellement des victoires dans l'écendue de notre ressort. La descente des cloches s'effectue avec la plus grande activité; nos administrés sentent la nécessité de les convertir en ce métal précieux dont le son fait trembler les despotes et assure le triomphe à la liberté. Les premiers moments du pouvoir dont nous avons été investis pour les paroisses, ont été consacrés à des suppressions que la philosophie et la raison sollicitaient depuis longtemps. Des ministres du culte catholique se sont élevés à la hauteur des vertus républicaines; ils ont abdiqué les fonctions du culte catholique et ont déposé sur notre bureau leurs lettres de prêtrise, aussitôt que votre décret qui nous autorise à recevoir leurs déclarations a été connu par les papiers publics. Nous vous adressons le procès-verbal où est consignée la première déclaration que nous avons reçue.

« Ces ex-ministres, en rentrant dans la Société, ont des droits à la bienfaisance nationale; la plupart sont sans ressources, ils n'en ont plus que dans votre justice, et ils verront avec sensibilité le moment où, après les avoir retirés par la sagesse de vos lois du cercle vicieux dans

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

(2) *Bulletin de la Convention* du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 156.

(4) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884 pièce 20.

(1) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 848, pièce 19.